

Lundi Finance

2,5 millions

C'EST LE MONTANT DU SALAIRE VARIABLE attribué l'année dernière aux six membres de la direction d'Axpo. Cette dernière, qui s'est vu accorder un crédit d'urgence par la Confédération, a renoncé au bonus, déclare le groupe électrique. Cette renonciation s'appliquera si Axpo fait appel au fonds de sauvetage.

STEFAN MEIERHANS

Monsieur Prix propose deux pistes pour faire baisser les prix de l'électricité. Les autorités peuvent agir sur le tarif de l'utilisation du réseau et les taxes encaissées par les collectivités, ce qui pourrait faire baisser le prix final jusqu'à 10%, selon lui.



21

MESURES pour soulager les ménages grecs qui subissent de plein fouet une inflation galopante ont été annoncées par le premier ministre grec Kyriakos Mitsotakis à promesses d'accorder 250 euros en décembre à 2,3 millions de ses compatriotes en situation précaire.

| | | | | | |
|---------------|----------|---|--------------------|---------|---|
| SMI | 10900,24 | ↑ | Dollar/franc | 0,9614 | ↓ |
| | +1,02% | | Euro/franc | 0,9646 | ↓ |
| Euro Stoxx 50 | 3570,04 | ↑ | Livre st./franc | 1,1127 | ↓ |
| | +1,64% | | Baril Brent/dollar | 92,84 | ↑ |
| FTSE 100 | 7351,07 | ↑ | Once d'or/dollar | 1716,83 | ↑ |
| | +1,23% | | | | |

Les gérants indépendants en effervescence

GESTION DE FORTUNE Les 2600 PME actives en Suisse devront obtenir une autorisation de la Finma pour continuer à exercer dès le 1er janvier 2023. Un changement profond pour ce secteur, qui pourrait connaître une consolidation – ou pas

SÉBASTIEN RUCHE
@sebruch

Une échéance capitale approche à grands pas pour les gérants de fortune indépendants suisses: dès le 1er janvier prochain, les GFI, comme les trustees, auront besoin d'une autorisation de la Finma pour exercer. Un nouveau système de surveillance des gérants indépendants a été mis en place, qui les obligera à avoir des sociétés mieux organisées et plus solides. À un peu plus de trois mois du couperet, le petit monde des PME de la gestion de fortune est en effervescence. Beaucoup d'acteurs se positionnent pour accueillir ceux qui ne voudraient pas obtenir une licence. Mais l'incertitude demeure sur les intentions de ces derniers, et leur nombre.

400

Le nombre de gérants indépendants qui n'ont pas demandé de licence ni déclaré qu'ils chercheraient à l'obtenir.



Les gérants de fortune indépendants devront être plus solides et mieux organisés. (ENNIO LEANZA/KEystone)

Début août, la Finma a lancé un rappel à l'ordre très direct à l'attention des GFI. À ce moment-là, l'Autorité de surveillance du secteur financier affirmait que 60% des 258 sociétés de gestion et trustees qu'elle a recensées avaient obtenu leur agrément ou avaient lancé les démarches pour le faire. Environ 25% de ces entreprises avaient déjà annoncé qu'elles ne demanderaient pas d'autorisation, ce qui laissait un peu moins de 400 structures en position d'incertitude, soit 15% du marché. Si elles souhaitaient obtenir un agrément, la Finma les encourageait alors à présenter leur dossier au plus vite. Au risque d'être «sanctionnées systématiquement» si elles ratent le délai au 31 décembre.

Meilleure perception à l'étranger

En bref, les sociétés de gestion devraient être mieux organisées, mieux capitalisées et avec des procédures claires. «Ce passage à une surveillance de la Finma est positif pour la place financière, car les gérants externes seront mieux perçus à l'étranger une fois qu'ils seront soumis au régulateur national, même si cette évolution risque de se faire au forceps pour certains», estime Maxime de Raemy, directeur général et associé d'Alias Partner à Genève.

Au forceps, car les coûts de fonctionnement de ces PME risquent de partir à la hausse dans le nouveau paradigme. Certaines fonctions devront être séparées, des spécialistes devront être engagés ou leur expertise sous-traitée auprès de prestataires externes. A

«Les acquéreurs de sociétés de gestion indépendants sont certains de réaliser de bonnes affaires»

NORBERT FUCHS, PRIME PARTNERS

titre d'exemple, un ou une spécialiste de la conformité (compliance) expérimenté peut prétendre à un salaire de 160 000 à 180 000 francs par an, selon diverses estimations.

Cette évolution se produit dans une tendance à la baisse des marges dans la finance ces dernières années, qui n'épargne pas les GFI. Certains observateurs estiment que la nouvelle réglementation ne sera pas accessible à tous. D'autres avancent que même en recul, les revenus des GFI permettront d'amortir le choc. «Cette hausse des coûts change la donne mais sans être un élément décisif pour arrêter l'activité», résume un bon connaisseur du secteur.

Tout le monde se prépare donc à ce nouvel avenir. Il est ainsi très probable que les banques dépositaires envoient des courriers à leurs GFI d'ici à la fin de l'année pour leur rappeler que sans autorisation, ils ne pourront plus passer d'ordres chez elles.

Consolidation à trois étages

C'est une consolidation à trois étages que prévoit Norbert Fuchs. «Beaucoup d'investisseurs étrangers ont remarqué que la Suisse abritait de très belles sociétés de gestion. Des fonds d'investissement français ou anglo-saxons sont très présents et continuent à approcher beaucoup d'acteurs genevois», relève l'associé et cofondateur de Prime Partners, un des grands gérants de la place avec plus de 4 milliards de francs sous gestion. En mars, le groupe américain de gestion indépendante Focus Financial Partners avait ainsi annoncé l'acquisition d'Octogone, un gérant indépendant ayant 5 milliards d'avoirs sous gestion pour 70 collaborateurs, dont la moitié à Genève.

Dans ce type d'opération, «les acheteurs sont certains de réaliser de bonnes affaires, car en regroupant plusieurs sociétés de gestion, ils bénéficient d'un effet exponentiel: les valorisations de ces sociétés augmenteront beaucoup plus rapidement que ce qu'aurait coûté ces acquisitions», analyse encore Norbert Fuchs.

«Les gérants qui cherchent à réaliser des partenariats sont plus nombreux que ceux qui voudraient rejoindre une autre société de gestion»

LIONEL PILLOU, CREDIT SUISSE

Le deuxième étage du processus de consolidation concerne des fusions entre acteurs bien établis, qui visent une taille considérée comme critique – 5 milliards d'avoirs sous gestion est un chiffre souvent entendu auprès des experts. Cette logique peut se retrouver dans le rapprochement entre les Genevois de Pleion et de Probus, annoncé en août 2021, qui

gérera à ce moment-là un total de 4 milliards de francs d'avoirs. «Cette taille permet de dégager suffisamment de revenus pour être à l'aise face aux nouveaux coûts liés à la surveillance de la Finma, au back-office, à la compliance, etc.», poursuit Norbert Fuchs, dont la société a déjà obtenu son agrément et se positionne en consolidateur.

Selon lui, une troisième catégorie d'opérations regroupera des gérants indépendants «qui veulent garder leur clientèle et continueront à percevoir des revenus, mais avec l'objectif de passer la main à moyenne échéance. Ceux-là seront attractifs pour la demi-douzaine de grandes sociétés genevoises», conclut le gérant de Prime Partners.

Ce troisième groupe évitera donc vraisemblablement de passer par la case autorisation. Un processus qui prend un peu plus de trois mois en moyenne auprès de la Finma et qui nécessite un investissement en dizaines de milliers de francs. Avec la nécessité d'être dans un premier temps accepté par un OS, puis de passer par un deuxième examen, de la part de la Finma cette fois, avec de nouvelles questions.

«Près de 95% des GFI continueront»

La vision est un peu différente du côté des banques dépositaires. «Parmi les gérants indépendants qui utilisent nos services, environ 50% ont déjà obtenu leur autorisation auprès de la Finma et un peu moins de 50% ont déjà constitué leur dossier, qui se trouve soit chez un OS soit à la Finma. Je m'attends à ce que 5% des gérants indépendants que nous connaissons mettent fin à leur activité», estime Lionel Pillou, responsable de l'activité avec les gérants indépendants chez Credit Suisse pour la Suisse romande et le Tes-

31.12.2022

La date limite pour le dépôt des demandes de licence auprès de la Finma.

sin. Les deux grandes banques sont les plus grands acteurs sur ce segment en Suisse.

Concernant une éventuelle consolidation, Lionel Pillou relève que «les gérants externes qui cherchent à réaliser des partenariats ou des acquisitions sont beaucoup plus nombreux que ceux qui voudraient rejoindre une autre société de gestion. La consolidation devrait donc rester limitée, on a ainsi observé moins de dix rapprochements cette année en Suisse, sur ce marché qui n'est certes pas totalement transparent».

Philippe Cornebise, directeur de SO-FIT, un des organismes de surveillance reconnus par la Finma, s'attend lui aussi à ce qu'une grande majorité des GFI déposent leur demande dans les temps: «En réalité, les gérants indépendants qui exercent à titre professionnel avant fin 2019 ne doivent pas avoir reçu leur agrément pour continuer à opérer après le 1er janvier 2023, ils doivent avoir déposé leur dossier à la Finma avant le 31 décembre, ce qui implique d'être passé par un OS auparavant.»

Nouvelle vie avec plus d'exigences

Mais l'obtention de l'autorisation ne sera que la première étape de la nouvelle vie des gestionnaires externes, observe Maxime de Raemy, d'Alias Partner, qui détient une autorisation de gestionnaire de fortune collective permettant de gérer des fonds de placement. «Il faudra appliquer les nouvelles directives de la Finma, mettre en place des procédures, se doter de compétences supplémentaires ou encore s'assurer qu'une majorité des membres du conseil d'administration sont indépendants», détaille le patron de la société d'une vingtaine de personnes, qui gère 1,8 milliard de francs fin 2021.

Les gestionnaires indépendants seront soumis à un audit plus poussé en 2023, dont les résultats seront connus début 2024. «Il est très probable que de nombreux GFI arrêteront à ce moment-là, face aux exigences et aux coûts plus élevés», poursuit Maxime de Raemy. Alias Partners qui fête ses 50 ans cette année, a lancé en 2016 un processus de renforcement de ses structures, dans l'optique d'une transmission à des gérants plus jeunes.

En tout cas, la Finma a déjà annoncé qu'elle serait sans pitié avec ceux qui voudraient exercer hors des clous en 2023. Ils risquent d'être placés sur sa liste noire ou même de faire l'objet d'une liquidation. ■

NOUVELLES RÉGLES

Sous la houlette de la surveillance prudentielle

Traditionnellement surveillés uniquement au titre du blanchiment d'argent, les GFI seront dès 2023 soumis à une surveillance prudentielle sous la houlette d'organismes de surveillance (OS), qui seront eux-mêmes supervisés par la Finma. Avec d'importantes conséquences pour ce secteur composé par une majorité d'entreprises de moins de cinq employés, qui gèrent très souvent moins de 500 millions de francs d'avoirs et dont les dirigeants approchent souvent de l'âge de la retraite. Pour obtenir cet agrément, «de nombreux docu-

ments sont à remplir, qui détaillent notamment l'organisation de la société et ses activités, avec des informations allant des compétences du personnel aux fonds propres en passant par la classification des clients ou des règles de comportement vis-à-vis des différents types de clientèle. Tout cela est précisément défini par la loi sur les établissements financiers (LEFin) et la loi sur les services financiers (LSFin)», explique Philippe Cornebise, directeur de SO-FIT, un des cinq OS reconnus par la Finma. omlément texte base. ■ SR